Regu le 21/03/2022

CCEDA CC16/03/2022 (13)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 16 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 08 mars 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal:

Mme Anne-Marie OLIVON
M. Gilles MARQUET
Mme Éliane GRANET
Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Cédric DAUDUIT
Mme Patricia LACHAMP
M. Florent MONEYRON
Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Michelle CIERGE
M. Bernard FRASIAK
M. Yannick DUPOUÉ
M. Antoine LUCAS
Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Philippe BEAL en remplacement de Madame Déolinda BOILON
Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE

Etaient représentés (procuration):

Mme Julie MONTBRIZON (à M. Patrick GIRAUD) M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents:

Mme Déolinda BOILON M. Thierry TISSERAND Mme Isabelle GROUIEC

VOTE: En exercice: 35 Présents: 29 / Représentés: 4 Votants: 33

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

<u>OBJET</u>: CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET 28/35 POUR ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'ESPACE FRANCE SERVICES

AR PREFECTURE

063-246301097-20220316-20220316_13-DE

Regu le 21/03/2022

CCEDA CC16/03/2022 (13)

CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET 28/35 POUR ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS DE L'ESPACE FRANCE SERVICES

- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU la délibération n° 07 du 14 décembre 2021 portant création et validation du projet de services Maison France Services,
- CONSIDÉRANT que le réseau France Services doit proposer une offre garantie de service sous la forme d'un accueil et d'un accompagnement aux démarches assurés par au moins deux agents, durant 24h par semaine réparties au moins sur cinq jours,
- CONSIDÉRANT la nécessité de recruter deux agents à temps non complet 28/35ème pour assurer l'offre de services dans le respect du projet de service,

Le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE

- De créer deux postes permanents sur l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps non complet 28/35^{ème} à partir du 1^{er} mai 2022 ;
- De prévoir le régime indemnitaire correspondant ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes approuve à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2022 Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente